CHECK – LIST



En cas de décès

Valable pour les GFV

DOCUMENTS À FOURNIR

> Acte de décès
> Coordonnées du notaire chargé de la succession

A réception de ces informations

Nous prenons contact directement avec le notaire pour :

> Lui communiquer les renseignements nécessaires à l'établissement de la déclaration de la succession au Trésor Public
> Obtenir les documents nécessaires à la régularisation de la succession

LA FRANÇAISE

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 40 60
Fax : 01 44 56 11 03
balscpn@
lafrancaise-group.com

XX2572 - Septembre 2016 - © Fotolia